Ville de **Pirae**

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
- 4 JUIN 2013
N°..... / IDV

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°52/2013 DU 28 MAI 2013
Accordant le versement de la contribution communale pour l'année civile 2013 à l'école SAINT MICHEL de l'enseignement du premier degré, représenté par a Direction de l'Enseignement Catholique en Polynésie française

Date de convocation : ***21 mai 2013***
Date d'affichage : ***21 mai 2013***

Résultats des votes

Pour	**23**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

Le 31 mai 2013

Affichage de la présente délibération le :

- 6 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le vingt huit du mois de mai à huit heures cinquante,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Yvette LICHTLE et Monsieur William BENNETT, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane		X	*Audrey DU SOUICH*
11	TEANOTOGA Hinano		X	*Yvette LICHTLE*
12	MOE Elisabeth		X	*Mairai SUN*
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANEPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo		X	*Wilfred POMARE*
		19	**14**	**4**

DELIBERATION N°52/2013 DU 28 MAI 2013

Accordant le versement de la contribution communale pour l'année civile 2013 à l'école primaire SAINT MICHEL de l'enseignement du premier degré, représentée par la Direction de l'Enseignement Catholique en Polynésie française

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;

VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;

VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU la demande de l'école primaire SAINT MICHEL de l'enseignement du premier degré en date du 07 janvier 2013, représentée par la Direction de l'Enseignement Catholique en Polynésie française ;

VU le projet de convention ;

VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mai 2013

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	**23**
POUR	**23**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

ADOPTE :

Article 1er : Est accordée le versement de la contribution communale au titre de l'année civile 2013, à l'école primaire SAINT MICHEL d'un montant de **24 166 197 FCP** (**vingt-quatre millions cent soixante-six mille cent quatre-vingt-dix-sept francs pacifiques**).

Article 2 : Le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement ci-jointe ainsi que tous les actes y afférent

Article 3. : La dépense est imputable au compte 6558 « Autres contributions obligatoires - Enseignement Saint Michel 1 et 2 » du budget principal de l'exercice 2013.

Article 4. : Le Maire et le Trésorier des Iles du Vent, des Australes et des Archipels (T.I.V.A.A.) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint

VILLE DE PIRAE * TAHITI * République Française Polynésie Française

Mairai SUN

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le 04 JUIN 2013

et publication du - 6 JUIN 2013

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint

VILLE DE PIRAE * TAHITI * République Française Polynésie Française

Mairai SUN